



COUR PROVINCIALE  
CABINET DU JUGE

Montréal, le 17 juin 1970

M. le Professeur Paul-André Crépeau,  
Président de l'Office de revision du Code civil,  
360, rue McGill, chambre 402,  
Montréal.

Cher ami,

Je donne suite à ma lettre du 8 juin.

Vos Commissaires ont fait du très beau travail qui mérite félicitations.

Au sujet de l'art. 48 du projet,

- a) 3e par. (p. 67, 68): ne suffirait-il pas de remplacer les expressions "foire, marché ou vente publique, commerçant trafiquant en semblables matières", par vente commerciale?
- b) 4e par. (p. 70): ne faudrait-il pas prévoir alors des amendements au code de la route, S.R.Q. 1964, ch. 231 - art. 23, v. mon Droit civil, Ed. 1969, t. 2, p. 197).

Au sujet de l'art. 50 du projet (p. 73, 74), ne serait-il pas opportun, sinon sage, de consulter les notaires, du moins certains notaires, parce qu'intéressés à cette matière?

Le tout soumis à titre de simples suggestions et en tout respect.

Votre tout dévoué,

Philippe Ferland, J.C.P.